ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES PAR LA CAF MALADIE/HANDICAP DE L'ENFANT

La Caf d'Eure et Loir se mobilise pour aider les familles dans leur vie quotidienne et faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Elle est attentive aux familles les plus vulnérables.

La Caf d'Eure-et-Loir est présente sur les territoires pour faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap. Ainsi,

- Elle participe à l'étude des besoins des familles, incite à formaliser la démarche d'inclusion au niveau des plans d'action des conventions territoriales des services aux familles (CTSF) signés avec les élus des territoires,
- Elle apporte un accompagnement technique et financier à l'espace ressources handicap 0-17 ans d'Eure et Loir depuis sa création en 2016.

Au plus près des familles, la Caf, avec ses travailleurs sociaux, permet aux parents d'avoir un espace pour verbaliser et interroger les impacts de la maladie ou du handicap de l'enfant sur l'organisation et l'équilibre familial.

FINALITE

Porter une attention particulière aux familles ayant un ou plusieurs enfants en situation de handicap

PUBLIC CIBLE

Allocataire ayant un enfant à charge de moins de 20 ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident, potentiellement concerné par une demande d'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) et/ou d'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP).

OBJECTIFS DE L'OFFRE

- -offrir un espace d'accueil, d'écoute, d'information
- -orienter vers les partenaires
- -favoriser l'accès aux droits (Caf et connexes) et l'accès aux structures
- -contribuer à l'aide à la réflexion et à la décision

CONTENU DE L'INTERVENTION

Niveau 1 : Accueil, écoute, informations et orientation

Cette intervention vise à :

- favoriser l'expression des attentes des personnes
- informer et faciliter l'accès aux droits Caf (prestations légales et/ou aides règlementaires et/ou d'action sociale) et aux autres droits légaux et extras légaux
- orienter vers les partenaires (ex : CAMPS, service social hospitalier, associations...)
- réfléchir à l'organisation de la vie quotidienne avec la famille : conciliation vie professionnelle et vie familiale, aide à la décision

Niveau 2 : Accompagnement

Un deuxième niveau d'intervention peut être proposé par le travailleur social, selon son évaluation et avec l'adhésion de la famille.

Le travailleur social définit, en concertation avec la famille, le projet et les axes à travailler au regard de l'impact du handicap ou de la maladie sur la cellule familiale et son organisation.

Il réalise un bilan avec la famille à la fin de la période définie et clôt l'accompagnement (avec ou sans orientation vers un partenaire).

MODE D'INTERVENTION

Cette offre de service est mise en œuvre de manière individuelle.